

2021 CODA International Qualifier/*ACVO Qualification internationale 2021*

October 10th & 11th, 2021 / *Les 10 et 11 octobre 2021*

Amendment #1 to Supplementary Sailing Instructions to RRS Appendix S: Standard Sailing Instructions (SSI) / *Amendement no 1 aux Instructions de course complémentaires à l'annexe S des RCV : instructions de course types (ICT)*

1 RULES / *RÈGLES*

The following rule are added as SSI 1.3 and 1.4: / *Les règles suivantes sont ajoutées comme articles 1.3 et 1.4 des ICC :*

- 1.3 Each competitor must indicate the boat's sail number at registration, and this number must correspond with the number on the sail. A competitor who races without a sail number or with a number that does not match the one provided at registration may be protested. / *Chaque voilier doit soumettre son numéro de voile à l'inscription et ce numéro doit correspondre au numéro inscrit sur la voile. Un voilier qui court sans numéro de voile ou avec un numéro qui ne correspond pas à celui qu'il a soumis à l'inscription pourra être sujet à une réclamation.*
- 1.4 RRS Appendix P, Special Procedures for RRS 42 will apply. With the following modifications: Appendix P2.3 is deleted, and P2.2 is changed to: "When a boat is penalized a second and subsequent times during the regatta, she shall promptly retire. If she fails to do so she shall be disqualified without a hearing and her score shall not be excluded. / *L'annexe P, Procédures spéciales pour la règle 42, s'applique. Elle est modifiée de la façon suivante : l'annexe P2.3 est retirée et l'annexe P2.2 est remplacée par le texte suivant : « Quand un bateau est pénalisé pour une seconde fois pendant la régata et pour toutes les fois subséquente, il doit abandonner rapidement. S'il ne le fait pas, il doit être disqualifié sans instruction et son score ne doit pas être retiré. »*

14 SAFETY / *SÉCURITÉ*

The following rules are added as SSI 14.3 and 14.4: / *Les règles suivantes sont ajoutées comme articles 14.3 and 14.4 des ICC :*

- 14.3 All competitors shall wear approved life-jackets or other approved personal floatation devices at all times while afloat. / *Les concurrents doivent porter un gilet de sauvetage ou une veste de flottaison individuelle approuvée par les autorités nationales en tout temps lorsqu'ils sont sur l'eau.*
- 14.4 [DP] All competitors shall check-out at the Race Office prior to leaving the harbor and check-in upon returning. / *[DP] Tous les concurrents doivent s'enregistrer au bureau des courses avant de quitter le port et lorsqu'il revient à terre.*

The following rules are added to the SSI: / *Les règles suivantes sont ajoutées comme articles des ICC :*

15 VERIFICATIONS AND MEASUREMENTS / *VÉRIFICATION ET MESURAGES*

A boat or equipment may be inspected at any time for compliance with the class rules and sailing instructions. / *Un bateau ou l'équipement d'un participant pourra être vérifié à tout moment afin de vérifier s'il est en conformité avec les règles de classes et les instructions de courses.*

16 OFFICIAL AND SUPPORT CRAFTS / BATEAUX D'OFFICIELS ET DE SUPPORT

16.1 Judges will display a white flag. / *Les juges arboreront un drapeau blanc.*

16.2 Team leaders, coaches and other support persons must register their boat to the race organizing committee. / *Les directeurs d'équipe, les entraîneurs et autres personnes supportant les participants doivent enregistrer leur bateau auprès du comité d'organisation des courses.*

16.3 Team leaders, coaches and other support persons shall stay outside areas where boats are racing from the time of the preparatory signal for the first class to start until all boats have finished or retired or the race committee signals a postponement, general recall or abandonment. / *Les directeurs d'équipe, les entraîneurs et autres personnes supportant les participants, doivent se tenir à l'écart des zones où les bateaux sont en courses, à compter du signal préparatoire de la première classe à prendre le départ, jusqu'à ce que tous les bateaux de toutes les classes aient terminés leur course, ou que le comité de course ait fait un rappel général, ou une annulation.*

16.4 Support boats must follow the calls and instructions of the race committee. The possibility of a protest or penalties exists for anyone breaking rules 18.2 and 18.3 will be applied to the competitors related to the support boat. / *Les divers bateaux de support doivent obéir aux appels ou aux directives du comité de courses. La possibilité d'une réclamation et des pénalités qui en découlent pour les fautifs des règles 18.2 et 18.3 pourra être appliquée aux concurrents liés aux personnes de ces bateaux de support.*

17 DECISION TO RACE / DECISION DE COURIR

Competitors participate in the regatta entirely at their own risk. See RRS 4, Decision to Race. The organizing authority and (specify club) will not accept any liability for material damage or personal injury or death sustained in conjunction with or prior to, during, or after the regatta. / *La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. (Voir la règle 4 des RCV. « Décision de courir »). Les autorités organisatrices de cette régata n'accepteront aucune responsabilité pour les dommages matériels ou des blessures, ou une mortalité, avant, pendant ou après cette régata.*

Approved by the race officer on October 7th/Approuvé par l'officier de course le 7 octobre